

Grève dans les stations service

LE GOUVERNEMENT VEUT-IL RESTER LE COMPLICE DES PÉTROLIERS ?

Pour dissiper les craintes et restaurer la confiance, le gouvernement peut décider d'une modalité d'application du décret du 31 décembre: interdire aux pétroliers toute possibilité, par quelque moyen que ce soit, de répercuter sur les gérants une baisse de leurs marges. S'il ne le fait pas, alors le gouvernement sera le complice du renforcement de la domination des compagnies pétrolières sur la filière carburant.

Aujourd'hui, les marges autorisées par arrêté préfectoral sont les suivantes. Pour un litre de gazole, le grossiste (compagnie pétrolière) a 9,25 centimes par litre, et le gérant de station a 10,88 cts/l. Pour le super sans plomb, la marge de la compagnie pétrolière est de 8,44 cts/l, et celle du gérant de 10,88 cts/l. Dans les objectifs, le gouvernement dit qu'il veut faire baisser les marges des compagnies pétrolières pour faire baisser les prix. À titre d'exemple, pour le gazole, une baisse de 2 centimes par litre serait donc payée par une diminution de 2 centimes par litre de la marge des pétroliers, soit un bénéfice réduit de 21%. Le décret publié le 31 décembre au "Journal officiel" ne remet pas en cause la structure de la distribution des carburants. Il ne règle pas la relation entre les compagnies pétrolières et les stations service, il se contente d'annoncer un arrêté de méthode pour que le préfet puisse déterminer les montants maximums des marges de gros et de détail.

Paris veut-il casser les derniers indépendants ?

Ces deux données seront encore sous la responsabilité du préfet. Mais ce n'est pas le cas du contrat entre les compagnies pétrolières et les stations service. Les premières peuvent en effet agir sur d'autres paramètres pour récupérer les 2 centimes par litre. Si les gérants voient leurs bénéfices amputés d'une somme équivalente à 2 centimes par litre de carburant vendu, c'est une perte de 18% sur ce poste. Pour compenser, ils ne peuvent pas augmenter le prix du carburant à la pompe. Avec une telle perte, des stations seront en difficulté, et la pression augmentera encore sur les derniers indépendants. Quant aux pompistes, c'est leur



Des pompes sans pompiste: l'attitude du gouvernement amène à se demander si ce n'est là un de ses objectifs.

emploi qui est menacé car ce sont les salariés qui se trouvent en bout de chaîne. L'intransigeance du gouvernement a donc pour effet de donner un coup de main aux pétroliers pour casser les dernières stations indépendantes, et à leur faciliter la tâche pour justifier la casse sociale que ne manquerait pas de provoquer le passage au self-service au nom de la rentabilité.

Interdire de répercuter sur les gérants

Après la publication du décret au "Journal officiel", les gérants ont fait des propositions pour son application. Mais à ce jour, le gouvernement n'a donné aucune nouvelle quant à leur devenir. Connaissant le système de distribution du carburant dans l'Outre-mer, les créateurs de ce nouveau décret savent très bien que les compagnies pétrolières ont la possibilité de mettre la pression sur les gérants pour récupérer sur le dos des stations ce qu'un nouveau règlement leur a pris. Si le gouvernement veut vraiment faire baisser les prix tout en préservant l'emploi, alors il a l'obligation d'obliger les pétroliers à ne pas répercuter par quelque moyen que ce soit la baisse de leurs bénéfices. Tant que le gouvernement ne prendra pas cette décision, alors il montrera qu'il ne veut pas régler ce problème. Cela ne serait

que la continuité d'une complicité qui existe depuis des décennies entre le pouvoir parisien et les compagnies pétrolières. C'est en effet sur la base des informations fournies par les pétroliers que l'État fixe les prix des carburants à La Réunion. L'Autorité de la

concurrence avait considéré que ce système permettait aux pétroliers de bénéficier d'une véritable rente.

M.M.

Discrimination à la pompe ?

Le conflit entre le gouvernement et les gérants de station service entre dans sa 3e journée. Au bout de deux jours, les présidents de la Chambre de commerce et des Métiers ont demandé au préfet d'autoriser aux entreprises l'accès aux pompes réquisitionnées pour les services d'urgence. Cela équivaut à demander au préfet de casser la grève et de cautionner la division de La Réunion en deux: d'un côté ceux qui travaillent dans une entreprise et qui auraient le droit

d'acheter de l'essence et les autres, non seulement exclus du droit à un travail, mais en plus interdit d'accès à une pompe à essence. Par contre, une demande est bien justifiée. C'est celle formulée par le syndicat FO-Santé. Il constate que les personnels travaillant dans les hôpitaux n'ont pas accès aux pompes réquisitionnées alors qu'ils agissent pour la continuité des soins au même titre que les infirmiers libéraux ou les ambulanciers.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT : avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Édito

En pleine crise, des députés choisissent de soutenir la fermeté

A l'échelle de la République, selon le bureau d'étude Compas, 4 communes réunionnaises font partie des 100 plus peuplées de la République. Les 4 sont malheureusement dans le peloton de tête des villes les plus pauvres: Saint-Pierre est 2e avec 44% de pauvres, Le Tampon 3e avec 42%, Saint-Paul 4e avec 39%, et Saint-Denis 6e avec 36%.

A titre de comparaison, une ville comme Marseille est en 20e position, avec 25% d'habitants en dessous du seuil de pauvreté.

Force est de constater que dans ce classement, la place des villes réunionnaises ne change pas. Les pourcentages sont les mêmes. Et il y a fort à parier que cela va s'aggraver lors de la publication de cette prochaine évaluation. En effet, le RSTA n'est plus là, et le bonus COSPAR n'est plus garanti pour tous ces bénéficiaires car l'Etat s'est désengagé.

Avec une telle situation, la moindre étincelle peut avoir de graves conséquences. C'est ce qui s'est passé encore jeudi soir à Saint-Denis et au Port. Ce n'est pas sans lien avec le blocage qui persiste sur deux dossiers: le calendrier scolaire et le prix des carburants. Sur ces deux points, la méthode de discussion n'a pas été à la hauteur. Car du côté des enseignants, des parents et des élèves, les protestations s'accumulent contre un calendrier aberrant, alors que l'administration affirme qu'une concertation préalable a eu lieu. Pour les carburants, les gérants font les mêmes griefs à Paris, ils ont fait des propositions, et ils estiment que Paris veut passer en force.

Mais nous arrivons au bout, le système actuel ne peut faire autre chose qu'abandonner la moitié de la population. Pour elle, ce sont le chômage, les contrats précaires et les revenus minimums. C'est dans le cadre de ce système que la population augmente chaque année de 10.000 personnes, soit 50.000 pendant un mandat présidentiel, ou 60.000 pendant celui d'un Conseil municipal. Pour ne pas aggraver les tensions, la nécessité c'est de dialoguer. Mais ce n'est pas voie choisie par le pouvoir, et il peut compter sur des députés qui soutiennent cette méthode. À La Réunion, 5 députés ont signé un document demandant la fermeté à Paris. Ont-ils pensé à toutes les conséquences?

J.B.

Meeting de lancement de la campagne à Saint-Louis

Forte mobilisation à La Palissade

Après l'annonce de la candidature de Fabrice Hoarau en tant que tête de liste aux municipales de Saint-Louis, les deux sections de La Rivière et de Saint-Louis organisaient jeudi soir un grand meeting à la Palissade. Des centaines de militants avaient répondu à l'appel.

Fabrice Hoarau a fait le point sur les derniers événements d'actualité et il a dressé les perspectives qui s'ouvrent pour la commune.

Outre des militants des deux sections, Claude Hoarau, maire de Saint-Louis, ainsi qu'Elie Hoarau ont participé à ce meeting. La direction du PCR était représentée par Yvan Dejan, secrétaire général.



C'est à La Palissade que les sections de Saint-Louis et de La Rivière ont lancé la campagne des municipales.

Environnement

Les animaux victimes des changements climatiques

Des chercheurs ont suivi pendant 27 ans, 3.496 petits manchots de moins de trois mois, afin de connaître leur habitat et leurs espèces. Ces derniers ont publié leurs résultats, faisant état de l'impact du changement climatique sur les bébés manchots en Argentine.

Au total, 7% des morts annuelles de petits manchots ont été imputés au changement climatique, avec, pour certaines années, un taux de 43% voire 50%, conclut l'étude. La recherche de l'université de Washington parue dans la revue scientifique PLOS ONE, est la «plus longue étude à montrer l'impact majeur du changement climatique sur la survie des jeunes manchots et la reproduction de ces oiseaux».

Des phénomènes extrêmes tuent les bébés

Les changements climatiques tuent une grande partie des bébés et pourrait aussi affecter ces oiseaux dans l'Antarctique, selon deux études publiées mercredi 29 janvier aux Etats-Unis. L'augmentation du nombre d'événements météorologiques extrêmes comme les tempêtes, les pluies diluviennes, ou encore les vagues de chaleur, entraînent la mort des plus jeunes oiseaux de la plus grande colonie de manchots de Magellan, en Patagonie, dans le sud de l'Argentine.

Au cours des 27 années d'étude, la plus grande partie de ces oisillons sont morts de faim, à certaines périodes, une grande partie des bébés a succombé aux pluies diluviennes faute d'avoir un plumage imperméable. Encore jeune, l'absence de

plumage imperméable leur a été fatale durant des vagues de chaleur, les empêchant de plonger dans l'eau pour se rafraîchir comme le font les adultes.

Dee Boersma, professeur de biologie de l'université de Washington et auteur de cette recherche menée à Punto Tombo, sur la côte atlantique argentine, a expliqué que près de 200.000 couples de manchots y résident de septembre à février pour se reproduire. La chercheuse a indiqué: «on ne peut rien faire pour atténuer les effets néfastes du changement climatique, mais il est possible d'agir pour éviter que la plus grande colonie de manchots de Magellan soit privée de nourriture en créant une réserve marine protégée, où ces oiseaux puissent chercher leur nourriture et élever leurs petits».

Rien ne va s'arranger

Selon Ginger Rebstock, de l'université de Washington et co-auteur de l'étude, «nous allons voir des années durant lesquelles quasiment aucun oisillon ne survivra si le changement climatique produit des tempêtes plus puissantes et plus fréquentes pendant la période de reproduction, comme le prédisent les climatologues». D'autres espèces sont menacées par le réchauffement climatique, après les ours blancs, les rennes et les caribous voient

leur nombre diminuer dangereusement. Auparavant, ces deux animaux côtoyaient les mamouths et les tigres à dents de sabre. Glenn Yannic, de l'Université Laval à Québec, en partenariat avec des chercheurs suisses, parmi lesquels le biologiste de l'évolution Antoine Guisan, de l'Université de Lausanne, ont analysé le génome de près de 1.300 rennes provenant de différentes régions autour du Pôle Nord. Ces derniers ont retracé l'évolution de l'animal au cours des 20.000 dernières années, afin de déterminer où les troupeaux allaient se déplacer avec le réchauffement et d'évaluer leur diversité génétique, ce qui est la base de toute capacité d'adaptation. Les résultats sont alarmants, car d'une part le changement climatique a des effets plus marqués dans les régions arctiques et de nombreuses populations de rennes sont déjà en danger. D'autre part, la diversité génétique est faible, spécialement pour le caribou. La lignée de caribous du nord-est américain pourrait voir son espace vital fondre de 89% au cours des 60 prochaines années. Tandis que l'autre lignée principale, d'origine eurasiatique, pourrait perdre 60% de ses territoires, selon un scénario de réchauffement «moyen» du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Pour Kris Hundertmark, de l'Université de l'Alaska à Fairbanks, co-auteur de l'étude, il faut concentrer les efforts sur la protection de l'environnement et des animaux, sur les régions les plus climatiquement stables, soit l'Alaska et l'arctique russe, afin de favoriser la diversité génétique.

Célébration du 60^{ème} anniversaire de l'appel de l'abbé Pierre ce samedi à Saint-Denis pour lutter contre la pauvreté

«Mobilisons-nous pour les Sans Voies !»

Une action importante est organisée ce samedi matin au vélodrome de Champ-Fleuri dans le cadre de la lutte des Réunionnais contre la pauvreté dans leur pays. Il s'agit d'un rassemblement organisé par Emmaüs Réunion et la Fondation Abbé Pierre à La Réunion pour célébrer le 60^{ème} anniversaire de l'appel lancé par ce grand militant humanitaire le 1^{er} février 1954 en France. Nous publions ci-après l'invitation envoyée à l'intention de tous les Réunionnais par les responsables de ces organisations.

Le 1^{er} février 1954, un homme seul, l'abbé Pierre, indigné par la situation des sans abris, lançait un appel à la solidarité alors que l'hiver faisait rage. Il a marqué les esprits et déclenché une vague de solidarité citoyenne sans précédent connue sous le nom de "l'insurrection de la bonté".

Alors que La Réunion compte aujourd'hui 42% de sa population vivant sous le seuil de pauvreté, cette date, ancrée dans notre histoire, est l'occasion pour notre Mouvement de réaffirmer nos convictions et de rappeler les combats menés depuis 60 ans pour lutter contre toutes les formes d'exclusion.

C'est pourquoi nous lancerons un nouvel appel le samedi 1^{er} février 2014 à 11 heures, proclamant que la pauvreté n'est pas une fatalité et que chacun peut vivre dignement de son travail et trouver sa place dans la société.

Nous investirons le vélodrome de Champ-Fleuri à Saint-Denis en le rebaptisant "Place des Sans-



Bidonville à La Réunion. Dans le dernier classement de COMPAS, 4 communes réunionnaises sont dans les cinq premières places du classement des grandes villes les plus pauvres de la République.

Voies", en hommage aux millions de personnes sans travail, sans toit, sans papiers, sans droits, sans soins, sans avenir... qui, sans solutions face à leurs situations, se retrouvent dans les impasses.

Nous serions heureux si vous acceptiez de participer, en tant que citoyen, à cette mobilisation.

Vous remerciant par avance, Bien cordialement,

*Nicole Chon-Nam,
Présidente d'Emmaüs Réunion
Patrice Lafuente,
Président d'Emmaüs Grand Sud
Patrice Hergault, Directeur régional
de la Fondation Abbé Pierre*

Di sak na pou di

Communes détricotées : la fin des villes et de la démocratie ?

Mais pour qui donc et pourquoi donc allons-nous voter dans deux mois?

La plupart d'entre nous ne savent pas que nous entrons dans un autre modèle que celui de 2001 et de 2008. Elire un «petit Maire» en capacité de répondre à mes petits problèmes quotidiens après avoir fait la queue à sa permanence, c'est hier: un certain pouvoir du tanton, dont on se demande parfois s'il a été repensé depuis la départementalisation de 1946! Le jeu de rôles n'est plus du tout le même en 2014. Encore faut-il l'observer et essayer de le comprendre.

Que personne (Préfet, Elus de tous niveaux, partis de tous bords, fonctionnaires de tous grades, citoyens zappant sur Internet) ne dise qu'il n'a rien vu venir. Tout est dans l'histoire de la décentralisation qui avait à son origine (en 1982) l'ambition de repartir du «bas», c'est-à-dire de la commune pour reconstruire et répartir des «blocs de compétences» dévolues à l'Etat aux échelons intermédiaires.

Citoyens ou administrés ?

Un Etat qui voulait redonner un pouvoir aux Régions, aux

Départements et aux Communes en incitant ces dernières à se regrouper sous différentes formes: C'était l'acte II de la décentralisation, vécu à La Réunion par la création en deux ans (1996-1997) de cinq établissements publics de coopération intercommunale permettant à leurs membres d'associer positivement leurs savoir-faire et leurs moyens financiers et techniques à la réalisation d'objectifs communs à court, moyen et long terme.

L'acte III est conclu avec le vote récent de la «loi de décentralisation et de réforme de l'action publique» à la construction de laquelle l'ADELROI (Association pour la Démocratie Locale à La Réunion et dans l'Océan Indien) a contribué à travers différentes formes de débat démocratique ayant abouti à 12 propositions soumises aux rapporteurs de la Commission des Lois de l'Assemblée et du Sénat (sans avoir été appuyé par nos mandataires locaux).

Comme nous l'avions fait pour les élections Municipales de 2001, puis de 2008, ce fût toujours le même rappel hérité du

message parlementaire d'Alexis de Tocqueville à l'aube de la révolution de 1848: «Otez la force et l'indépendance de la Commune; il n'y aura plus de citoyens; il ne restera que des administrés». Cette perte de force, d'indépendance et d'initiatives locales, c'est le plus grand malheur qui puisse nous arriver pour le bien être de tous, dans nos territoires de vie, reliées en comm(e)unes et en villes; et pour l'avenir de la démocratie.

Tout part des grandes métropoles

Cet acte III ouvre la porte à ces dangers. Au lieu de nous appeler à construire une articulation entre ce qui vient d'en haut (le global institué) et ce qui vient d'en bas (le local construit avec les énergies des personnes et des groupes dans leurs lieux de vie: le «terla» des Réunionnais avec leurs façons de vivre ici et maintenant), c'est l'inverse que la loi nous propose. Cela est dénoncé récemment dans un pamphlet de Michel Peraldi (ancien haut fonctionnaire sorti de son devoir de réserve): «Ils ont volé la décen-

tralisation» (L'Harmattan - Editions «Questions contemporaines»).

Tout part des grandes métropoles (qui ne nous concernent pas) pour descendre jusqu'aux communes, qui devront chercher dans les échelons intermédiaires les moyens financiers de répondre aux besoins présumés des habitants (car aucun espace de débat et d'analyse n'est prévu avec eux pour les identifier).

L'application de la loi sur le non cumul des mandats en 2017 peut conduire des Maires à rechercher un pouvoir dans d'autres collectivités tout en assurant qu'ils privilégieront leur commune. Sans vigilance citoyenne nourrie par l'éducation populaire, on peut s'attendre à bien des déceptions, à un nouveau rejet du politique, et à la montée des extrémismes.

Si nous laissons faire, le Conseil Municipal ne sera qu'une chambre d'enregistrement de décisions prises «an misouk» par le Maire et les Conseillers communautaires, généraux, régionaux, voire européens présents sur la liste, faisant jouer leurs réseaux et négoc-

iant des accords parfois difficiles à comprendre pour des électeurs souvent maintenus volontairement dans l'ignorance.

Annoncer dans son programme qu'on va «donner un emploi dans chaque famille»(?), changer l'horaire du bus pour l'adapter aux besoins des habitants des «Hauts»(?), créer un équipement culturel, une piscine ou une crèche, sans dire aux citoyens que tout dépendra du bon vouloir des assemblées tenant les cordons de la bourse, et en capacité de blocage partisan, c'est une forme de mensonge par omission.

Tous les citoyens savent-ils que les transports, la petite enfance, c'est le Conseil Général...; que l'aménagement, la culture, etc... c'est la Région... que telles compétences sont transférées à l'intercommunalité... et que l'Emploi qu'il soit en entreprise ou «aidé» n'est pas directement de la compétence communale?

Ne pas se laisser voler la décentralisation

Le pire, c'est que toutes ces décisions vont être prises sans que localement, les citoyens aient pu dire leur mot sur le fond et sur la forme, à partir de leurs attentes vécues quotidiennement. Ça n'est pas parce qu'il y aura un petit jeu de fléchettes pour pointer les Conseillers communautaires sur le bulletin de vote qu'on pourra dire qu'ils ont été élus démocratiquement.

Avant de voter, il faut savoir si nos candidats s'engagent à construire dans leur commune des espaces de débat public permettant aux élus, aux producteurs de biens et de servi-

ces et aux citoyens, d'identifier ensemble leurs besoins, et de pouvoir faire poids aux différents niveaux de décision. Tout le contraire des «conseils de quartiers» ou «conseils citoyens» promis par le Ministre de la Ville, simplement créés pour leur faire avaliser les décisions déjà prises, ce qui est contraire à un processus démocratique.

Notre Association questionnera à ce sujet chaque candidat, et fera connaître les réponses avant le premier tour, par communiqué de presse.

En fin de compte, la question fondamentale est celle de savoir si nos candidats ont envie de sauver nos communes et donc nos villes, avec leur histoire, leur vécu quotidien, la diversité de leurs ressources humaines et culturelles, leurs initiatives personnelles et collectives prises dans chaque quartier ou îlet, chacun dépassant ses frontières pour reconstruire la Cité, ouverte à ses voisins. C'est autre chose que 30 caméras de vidéo surveillance pour sauver notre sécurité!

Il y va du nécessaire «modèle de développement économique et social» rêvé depuis des lustres pour notre Ile intense, avec les pays voisins et amis de l'Océan Indien.

La balle est dans le camp des citoyens organisés ou non. Qui est prêt à tirer au but pour ne pas se laisser voler la décentralisation?

*L'Association
pour la Démocratie Locale
à La Réunion
et dans l'Océan Indien*

Nouveaux bus sur le réseau de la CINOR

CITALIS : bus articulés et service de transport à la demande

Tous les jours, 70.000 personnes empruntent les cars du réseau Citalis à Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne. Jeudi, Maurice Gironcel, président de la CINOR, a présenté deux nouveaux types de bus.

15 ans après l'arrivée à La Réunion des 1ers bus articulés de la RTD, 12 nouveaux véhicules articulés de 18 mètres viennent compléter aujourd'hui le parc des bus déjà en exploitation sur le réseau Citalis. L'arrivée de ces nouveaux bus sur le réseau de la CINOR s'inscrit dans le cadre d'un plan d'actions global engagé par le réseau pour la modernisation de son image, de ses services et l'amélioration constante de la qualité des services proposés aux clients et futurs clients du réseau, ils

seront mis à service à compter du 20 janvier prochain. De plus, la CINOR a décidé de compléter l'offre de mobilité sur les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, au bénéfice des Personnes à Mobilité réduite par la création d'un service particulier qui a pour vocation d'assurer les déplacements réguliers (travail) et occasionnels (achats, loisirs, démarches administratives) des Personnes à Mobilité Réduite qui ne sont pas en mesure d'accéder aux bus des lignes régulières du réseau de transport urbain CITALIS. Dans un souci constant

d'améliorer son service, Citalis propose désormais le Transport à la Demande. Cela concerne 7 véhicules spécialement aménagés.

Le service Cityker fonctionne tous les jours, sur réservation faite la veille du déplacement au 0262 200 301 ou par E-mail cityker@sodiparc.fr.

Maurice Gironcel a évoqué les prochaines perspectives de développement pour le transport collectif à la CINOR: «l'exemple des extensions du TCSP vers le Moufia et vers Quartier Français ou encore le transport par câble à La Montagne. De même, les études pour le développement d'un transport guidé se poursuivent». Et de souligner que «le développement ne peut plus se concevoir que dans une perspective durable, dans le cadre d'une complémentarité entre les différents modes de déplacement, avec le souci de donner toute sa place aux transports doux et collectifs».



Présentation de deux bus articulés et du nouveau service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite: Cityker.

Otè!

Déziinn foi, papang i atak mon kok...

Na dé troi zan dsa, marmay té ankor pti, moin la parti kanpé rout Maïdo, plito rout forestièr i rojoinn tévlav rout Maïdo; koté Grand ravine, zot i koné na dé troi kiosk; mon tant té ver té i kamouf biin dan la foré tamarin, té i voi minm pa dépi la rout!

Na in gran mézon té okupé par la méri troi basin; na in fami la abit laddan; la kaz fini fermé; kan zot la viv la, zot lavé dé troi poul, kan zot la parti zot la pa ginyi trap tout; mi ariv, mi voi poul sovaz i trinn; koué mi kalkil?

Mi asèt in kok; la kout a moin 30 éro; mi amar ali, li sant kokoriko; poul i vinn, mi fé in pièz, mi atrap lo poul maron...

Bon mi rès pa la 24 si 24; in zour mi ariv lo soir, mi trouv mon kok lé fèb; i manz pi, i sant pi, a pinn si li tiin an lèr lo soir po dormi...

Landomin, mi konpran: na in gran trou dérièr son do; mi voi son bann plime fane fané par-tou a tèr; sé lak mi konpran: papang la vol an o; li plane, li voi in zoli zoizo an ba, li dsann é li atak: pov kok ; blésé, li ginyi la fièv.

Avan li mor, mi kine a li, mi fé in bon sivé ; konm sa moin la pa perd tout!!

Alala, so moi d zanvié, rebelot...

Mi trouv moin lé in pé tou sèl lo matin kan mi lèv koté mon park kabri; mi di ma aminn in kok dé poul; lo matin li va égèy a moin kokoriko...

Ben sé mon fi la vi ier matin-él na poin lékol lo mérkrédi- «papa, sé koué sa?»

Bayoun, mi manti pa ék zot: in déziinn kok mor par papang; zot i koné, li dsann plizanpli ba; li rod manzé; konm moin la dégazé po nourri mon kabri; li voi dan o...

E lo kok o lié d kouri sou la foré; li rès défann son bann poul; sé in gèrié; li défann son tériwar: kèl loson d kouraz minm po nou !

Déziinn kok tié par in papang!